

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05345 Numéro SIREN : 808 154 595 Nom ou dénomination : GYMLET
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2019 sous le numéro de dépôt 16823

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/16823

Déposant :

Nom/dénomination : GYMLET

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 808 154 595

N° gestion : 2014 B 05345



GYMLET

Société par Actions Simplifiée

10 Carrefour du Général Charles de Gaulle
94380 Bonneuil-sur-Marne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



GYMLET

Société par Actions Simplifiée

10 Carrefour du Général Charles de Gaulle
94380 Bonneuil-sur-Marne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société GYMLET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GYMLET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Le texte du projet des résolutions ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du texte du projet des résolutions constitue une violation des dispositions de l'article L.232-163 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris – La Défense, le 18 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	35 688	21 173	14 515	0,76	19 702	0,94
Fonds commercial	106 120		106 120	5,52	106 120	5,05
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 253 477	206 446	1 047 031	54,51	1 118 695	53,19
Installations techniques, matériel & outillage industriels	176 743	75 859	100 885	5,25		
Autres immobilisations corporelles	239 376	88 304	151 071	7,87	291 885	13,88
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	79 491		79 491	4,14	41 224	1,96
TOTAL (I)	1 890 895	391 782	1 499 113	78,05	1 577 627	75,01
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	32 791		32 791	1,71		
Clients et comptes rattachés	10 343		10 343	0,54	1 610	0,08
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					3 243	0,15
. Personnel	2 547		2 547	0,13	200	0,01
. Organismes sociaux	12		12	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	93 575		93 575	4,87	54 689	2,60
. Autres	135 065	37 086	97 979	5,10	28	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	94 044		94 044	4,90	338 644	16,10
Charges constatées d'avance	90 374		90 374	4,71	127 292	6,05
TOTAL (II)	458 751	37 086	421 665	21,95	525 706	24,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 349 646	428 868	1 920 778	100,00	2 103	



[Signature]

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	1,04	20 000	0,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	2 000	0,10		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	302 797	15,76	-51 843	-2,45
Résultat de l'exercice	444 112	23,12	356 640	16,96
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	768 909	40,03	324 797	15,44
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			3 312	0,16
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	349 671	18,20	1 150 839	54,72
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	649 209	33,80	387 329	18,42
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	19 018	0,99	10 478	0,50
. Organismes sociaux	33 638	1,75	48 370	2,30
. Etat, impôts sur les bénéfices			131 859	6,27
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	55 401	2,88	23 643	1,12
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 089	0,42	21 883	1,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 337	0,23	824	0,04
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	32 506	1,69		
TOTAL(IV)	1 151 869	59,97	1 778 536	84,56
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 920 778	100,00	2 103 333	100,00



[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises		46 578		46 578	1,70	1 404	0,08	45 174	N/S		
Production vendue biens											
Production vendue services		2 687 018		2 687 018	98,30	1 709 932	99,92	977 086	57,14		
Chiffres d'Affaires Nets		2 733 595		2 733 595	100,00	1 711 337	100,00	1 022 258	59,73		

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 700	0,06	5 566	0,33	-3 866	-69,45
Autres produits			9	0,00	2 155	0,13	-2 146	-99,57
Total des produits d'exploitation (I)			2 735 304	100,06	1 719 058	100,45	1 016 246	59,12
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			92 400	3,38	29 080	1,70	63 320	217,74
Variation de stock (marchandises)					4 167	0,24	-4 167	-100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 306 958	47,81	676 184	39,51	630 774	93,28
Impôts, taxes et versements assimilés			59 852	2,19	51 197	2,99	8 655	16,91
Salaires et traitements			272 457	9,97	229 596	13,42	42 861	18,67
Charges sociales			86 414	3,16	71 595	4,18	14 819	20,70
Dotations aux amortissements sur immobilisations			195 886	7,17	102 638	6,00	93 248	90,85
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			83 556	3,06	34 015	1,99	49 541	145,64
Total des charges d'exploitation (II)			2 097 523	76,73	1 198 471	70,03	899 052	75,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			637 781	23,33	520 586	30,42	117 195	22,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			17 288	0,63	19 660	1,15	-2 372	-12,06
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			17 288	0,63	19 660	1,15	-2 372	-12,06
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-17 288	-0,62	-19 660	-1,14	2 372	12,07
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			620 493	22,70	500 926	29,27	119 567	23,87



[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	343	0,01	45	0,00	298	662,22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 399	0,14	-2 399	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	343	0,01	2 444	0,14	-2 101	-85,96
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-343	-0,00	-2 444	-0,13	2 101	85,97
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	176 038	6,44	141 842	8,29	34 196	24,11
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 735 304	100,08	1 719 058	100,45	1 016 246	59,12
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 291 192	83,82	1 362 418	79,61	928 774	68,17
RÉSULTAT NET	444 112	16,25	356 640	20,84	87 472	24,53
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	192 452	7,04	94 503	5,52	97 949	103,65
Dont Crédit-bail immobilier						



ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 920 777,87 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 444 111,76 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.



SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société



ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Droit de réservation, licences	de 01 à 07 ans
Construction sur sol d'autrui	de 05 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	05 ans
Installation générale, agencement, aménagements divers	de 05 à 10 ans
Matériel informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 03 à 06 ans



1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- une diminution des charges de personnel de 13.477 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement



ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Intégration fiscale :

- La société est intégrée fiscalement par la société :
- GYMSPA SAS, SIREN 450 091 350



ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit*, créat* virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	141 808		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 214 164		39 313
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	174 751		1 992
Autres install., agencements, aménagements	51 856		19 838
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	149 720		17 963
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 590 492		79 105
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	41 224		38 267
TOTAL	41 224		38 267
TOTAL GENERAL	1 773 524		117 372

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			141 808	35 688
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			1 253 477	1 253 477
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			176 743	176 743
Autres install., agencements, aménagements			71 694	71 694
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			167 682	167 682
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 669 596	1 669 596
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			79 491	79 491
TOTAL			79 491	79 491
TOTAL GENERAL			1 890 895	1 784 774



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	15 985	5 188		21 173
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	95 469	110 977		206 446
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	40 606	35 252		75 859
Installations, agencements divers	4 617	11 500		16 117
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39 218	32 969		72 187
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	179 911	190 698		370 609
TOTAL GENERAL	195 897	195 886		391 782

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	5 188				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	110 977				
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	35 252				
Installations, agencements divers	11 500				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	32 969				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	190 698				
TOTAL GENERAL	195 886				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	38 586		1 500	37 086
TOTAL Dépréciations	38 586		1 500	37 086
TOTAL GENERAL	38 586		1 500	37 086
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation			1 500	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	79 491		79 491
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 343	10 343	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 547	2 547	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	12	12	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	93 575	93 575	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	6 509	6 509	
Groupe et associés	50 000	50 000	
Débiteurs divers	78 556	78 556	
Charges constatées d'avance	90 374	90 374	
TOTAL GENERAL	411 407	331 917	79 491
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	649 209	649 209		
Personnel et comptes rattachés	19 018	19 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 638	33 638		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	55 401	55 401		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	8 089	8 089		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	349 671	349 671		
Autres dettes	4 337	4 337		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	32 506	32 506		
TOTAL GENERAL	1 151 869	1 151 869		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	47 979
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	47 979

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 356
Dettes fiscales et sociales	28 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	471 683

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	90 374	32 506
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	90 374	32 506

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	20 000	1,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	20 000	1,00

Commentaires:



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine	875 828		875 828
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL	875 828		875 828
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	302 853		302 853
- Exercice	184 841		184 841
TOTAL	487 694		487 694
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	169 756		169 756
- à plus d'un an et cinq au plus	274 411		274 411
- à plus de cinq ans			
TOTAL	444 167		444 167
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an	3 583		3 583
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus	5 175		5 175
- à plus de cinq ans			
TOTAL	8 758		8 758
Montant pris en charge dans l'exercice			



Handwritten signature

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus : Co location	194 544
TOTAL	194 544
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	



[Handwritten signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	6 000

Commentaires:

9.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		
TOTAL	9	

Commentaires:

9.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		2 906	2 906
TOTAL		2 906	2 906

Commentaires:

Paramètres de calcul de la provision pour IDR :

Taux OAT : 0,33%

Age de départ à la retraite : 65 ans

Taux de turn over :

>35 ans = 96 %

<35 ans = 92 %



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.6 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

GYMSPA SAS
SIREN 450 091 350
163 Avenue Joffre
93800 EPINAY SUR SEINE



GYMLET
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 10 Carrefour du Général de Gaulle 94380 Bonneuil sur Marne
808 154 595 R.C.S. Créteil

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR
L'ASSOCIE UNIQUE LE 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin, à 10 heures 30,
Dans les locaux de la société Mov'in, situés au 63 rue de la Boétie – 75008 Paris,

Monsieur Philippe HERBETTE, Président de la société GYMSPA, associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société GYMLET (la « **Société** »), rappelle qu'en sa qualité d'associé unique de la Société il a décidé de prendre les décisions suivantes :

- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Non établissement d'un rapport de gestion,
- Distribution des dividendes au cours des trois exercices précédents,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes,
- Point sur le mandat du Commissaire aux Comptes,

- Pouvoir pour les formalités.

Le cabinet DELOITTE, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est absent et excusé.

En conséquence, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice net de 444.112 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

--1--

MP



DEUXIEME DECISION :

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice écoulé se soldent par un bénéfice net comptable de 444.112 euros, décide d'affecter intégralement ce résultat au compte « Report à Nouveau ».

L'Associé Unique constate que le solde du compte "Report à Nouveau" de la Société passera d'un solde de 302.797 euros à un solde de 746.909 euros.

Il est précisé que la réserve légale est pleinement dotée.

TROISIEME DECISION :

L'Associé Unique, prenant acte des nouvelles dispositions de l'article L.232-1 IV du code de commerce selon lequel « *Sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion les sociétés commerciales qui sont des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16* », et constatant que la Société remplit les conditions visées aux articles L.123-16 et D.123-200 du code de commerce, confirme et approuve en tant que de besoin, avoir dispensé le Président de son obligation d'établir un rapport de gestion au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, L'Associé Unique constate les distributions des dividendes suivantes au cours des trois exercices précédents, ainsi que le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 mars 2016	0€	0€	0€
31 décembre 2016	0€	0€	0€
31 décembre 2017	0€	0€	0€

CINQUIEME DECISION :

L'Associé Unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat bénéficiaire par décisions d'associé unique du 26 juin 2018, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

SIXIEME DECISION :

L'Associé Unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des impôts, les charges fiscalement non déductibles, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se composent de :

- Autres charges et dépenses somptuaires = 0 €
- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles = 836 €

--2--

mn



J. H. L.

SEPTIEME DECISION :

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

HUITIEME DECISION :

L'associé Unique donne quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

NEUVIEME DECISION :

L'Associé Unique, constate que les commissaires aux comptes de la Société ont été nommés par décisions unanimes des associés de la Société du 8 décembre 2017 pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'associé unique statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIXIEME DECISION :

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



GYMSPA
Associé Unique
représentée par M. Philippe HERBETTE

--3--

